

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 045\_2024**

**Séance du vendredi 19 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le jeudi dix-neuf septembre à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 16 septembre 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**Étaient présents :** Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, Mme Sandrine BILLIAU, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Françoise WARNEYS, M. Clément WALBROU, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL Conseillers municipaux.

**Etaient excusés :**

Mme Domitille DENEUVILLE ayant donné procuration à Mme Brigitte DELANNOY,  
M. Christophe LOUVEAU ayant donné procuration à Mme Catherine GOEDGEBUER.

**Secrétaire de séance : Philippe BLERVAQUE.**

**Fin de la séance : 20h45**

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : Convention de partenariat et de paiement avec le Centre Local d'Information et de Coordination de l'association Flandre & Lys Autonomie**

**CONSIDERANT :**

Que la convention s'inscrit dans les politiques publiques d'action sociales et médico-sociales,

Que le projet présenté par l'association Flandre & Lys Autonomie participe à ces politiques et présente un intérêt communal,

Que les missions initiées et déployées par l'association Flandre & Lys Autonomie sont conformes à son objet statutaire,

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :**

**(15 voix POUR)**

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention avec le C.L.I.C de l'association Flandre & Lys Autonomie
- **REGLER** à l'association Flandre & Lys Autonomie une participation de 0.60€ par habitant

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.**

**Jocelyne DURUT,**

Maire d'HAVERSKERQUE

